



# BRÉSIL EN MOUVEMENTS

15<sup>ème</sup> édition

Films documentaires et débats  
sur les droits humains, l'environnement et les questions sociales au Brésil

du 25 au 29 septembre 2019  
au cinéma Les 7 Parnassiens

## RÈGLEMENT

### 1. Présentation et objectifs.

Depuis 2005, l'association Autres Brésils organise le festival **Brésil en Mouvements**, une semaine de projections et débats sur les droits humains et les questions sociales et environnementales au Brésil. Des réalisateurs, des producteurs, des représentants d'ONG et des mouvements sociaux, ainsi que des responsables et des personnalités du monde socioculturel brésilien et français y sont invités à débattre avec le public de grandes problématiques sociales d'actualité.

Notre objectif est de contribuer à la diffusion du cinéma documentaire brésilien en Europe et à la diversité cinématographique et culturelle, ainsi que de créer un espace propice aux échanges entre le Brésil et la France autour des réalités sociales de ces deux pays.

Les films de long-métrage sélectionnés pour la 15<sup>e</sup> édition du festival feront l'objet d'une remise de prix du public.

### 2. Conditions de participation.

Pour *Brésil en Mouvements*, Autres Brésils retient des films documentaires (courts, moyens ou longs métrages) ayant pour sujet la société brésilienne. Les films n'ont pas d'obligation à être inédits, mais les productions récentes seront privilégiées.

Les films publicitaires et industriels, tout comme les reportages, ne sont pas admis.

Selon les règlements internationaux en vigueur, Autres Brésils se réserve le droit de programmer jusqu'à 3 projections pour chaque film sélectionné. Toute projection supplémentaire sera négociée avec les ayants-droits.

### 3. Inscription.

L'inscription des films doit se faire impérativement par courriel à [bresils@autresbresils.net](mailto:bresils@autresbresils.net) et par voie postale.

Les réalisateur.trice.s, producteur.trice.s ou représentant.e.s des films doivent joindre au **formulaire d'inscription signé**, une copie **DVD** (de qualité vérifiée). Si un **lien privé** donnant accès au film en ligne est disponible, il est préférable de l'envoyer par mail lors de l'inscription pour faciliter le processus de sélection (**une copie DVD sera néanmoins exigée**).

*L'envoi des DVD s'effectue aux frais, risques et périls des candidats qui renoncent à tout recours envers les organisateurs.*

L'inscription des films doit se faire avant **le 7 mai 2019** (cachet de la Poste faisant foi pour l'envoi du matériel de visionnage).

#### **4. Renvoi des films à l'issue de la sélection.**

Toutes les copies DVD envoyées sont conservées par Autres Brésils pour archivage dans sa vidéothèque et pour consultation sur place par les adhérent.e.s de l'association.

#### **5. Sélection.**

Les décisions sont sans appel.

Suite à l'annonce de la sélection d'un film aux ayant-droits, une réponse est exigée sous 48h. Dans l'absence de telle réponse, la commission de programmation se réserve le droit de retrait du film de la sélection.

**Les ayant-droits des films sélectionnés devront fournir le matériel suivant :**

- Un fichier du film sans sous-titres en qualité de projection, destiné à la confection de la bande-annonce du festival ;
- La bande-annonce du film ;
- 3 photos du film (300dpi);
- Une biofilmographie exhaustive de la/du cinéaste;
- Une photo de la/du cinéaste (300 dpi) ;
- Un relevé complet des textes et dialogues (avec time code) dans le cas d'un film non sous-titré en français ;
- Un dossier de presse;
- Tout autre matériel de presse utile à la promotion du film.

Il est essentiel que ce matériel arrive dans les plus brefs délais une fois le film sélectionné et les ayants-droits informé.e.s. Les photographies et documents soumis pourront être reproduits dans la presse, dans les documents promotionnels de *Brésil en Mouvements*, ainsi que sur le site internet d'Autres Brésils, ceci sans contrepartie.

#### **6. Copies de projection.**

##### **6.1 Sous-titrage**

Les films sélectionnés doivent être sous-titrés en français. **Une copie avec sous-titres incrustés doit être fournie.** Le festival se réserve le droit de participer au sous-titrage ou de sous-titrer certains films en fonction de ses possibilités et partenariats. Dans ce cas, le festival conservera les droits d'auteur sur le sous-titrage, sauf accord préalable entre les parties.

##### **6.2 Envoi des copies**

Les auteurs, autrices et/ou ayants-droits des films sélectionnés s'engagent à fournir une copie de projection de leur film (35 mm – DCP – DVD – BluRay – fichiers .mov ou .mp4 sur disque dur externe) en parfait état au plus tard le **15 août 2019**.

L'adresse d'envoi est :

Autres Brésils - CICIP  
21 ter rue Voltaire  
75011 Paris  
FRANCE

*Les frais de transport et d'assurance sont à la charge des expéditeurs.*

### **6.3 Vidéothèque**

Après la semaine du festival, les copies seront conservées par Autres Brésils dans sa vidéothèque. Les films de la vidéothèque sont mis à disposition des adhérent.e.s de l'association pour visionnage dans un cadre privé. Les films pourront par ailleurs être intégrés au [catalogue](#) de films disponibles à la location pour projections publiques en accord avec les ayants-droits (voir conditions et tarifs sur le site [www.autresbresils.net](http://www.autresbresils.net)).

### **7. Prix du Public**

Les long-métrages sélectionnés pour la 15<sup>e</sup> édition de *Brésil en Mouvements* feront l'objet d'une remise de prix par le public ayant lieu le dernier jour du festival. Le choix du public se fera à travers la distribution de formulaires de vote après chaque séance. Sont exclus de la compétition les films présentés dans le cadre des séances rétrospectives.

Le prix du public consiste à la fois à une mention et à des activités de valorisation et de diffusion du film sélectionné établies par l'équipe de *Brésil en Mouvements* et annoncées dans le site du festival. Le prix du public ne consiste pas en un soutien financier.

Les réalisateur.trice.s, producteur.trice.s, distributeur.trice.s et représentant.e.s du film primé par le public sont invité.e.s à le mentionner dans les dossiers de presse ainsi que tout autre matériel de promotion et de distribution du film.

### **8. Parcours itinérant.**

Les films sélectionnés pour *Brésil en Mouvements* seront susceptibles de voyager et d'être projetés ponctuellement dans le cadre d'un parcours itinérant dans la limite de 3 projections au total (cf.art.2) pendant une année.

**Tout film sous-titré par Autres Brésils pourra être librement projeté dans le cadre d'événements organisés par l'association, sans limitation du nombre de projections.**

### **9. Social em Movimentos au Brésil.**

Tout film sélectionné pour *Brésil en Mouvements* sera susceptible d'entrer dans la sélection pour [Social em Movimentos](#), festival organisé au Brésil.

### **10. Diffusion à la télévision.**

La participation à *Brésil en Mouvements* implique l'autorisation de passage à l'antenne des télévisions brésiliennes, françaises et autres, ou sur internet, d'extraits limités à 10% de la durée totale du film et ne pouvant en aucun cas excéder 3 minutes chacun.

### **11. Invitations.**

Pour *Brésil en Mouvements*, Autres Brésils invite, selon les possibilités financières, les réalisateurs des films sélectionnés, selon le règlement de l'hospitalité. Les organisateurs se réservent le droit d'établir l'itinéraire du voyage en accord avec la personne invitée et décident des dates de projection des films.

Les réalisateurs invités sont priés d'être présents lors de ces projections. Ces dates seront précisées dans un délai minimum de 15 jours avant *Brésil en Mouvements*.

#### **12. Rémunération des séances.**

Aucune projection organisée dans le cadre de *Brésil en Mouvements* n'est rémunérée.

#### **13. Engagement.**

Les réalisateurs et ayants-droits des films sélectionnés s'engagent à ne pas retirer les films du programme de *Brésil en Mouvements* après leur sélection.

#### **14. Cas non prévus et contestations.**

La direction de *Brésil en Mouvements* est chargée de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée.

La participation à *Brésil en Mouvements* implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

#### **Informations et contact**

Autres Brésils – [bresils@autresbresils.net](mailto:bresils@autresbresils.net)

Tél. : (0033) (0)1 40 09 15 81

Association AUTRES BRÉSILS / CICP  
21ter rue Voltaire  
75011 – Paris  
FRANCE

# BRÉSIL EN MOUVEMENTS 2019

## Formulaire d'inscription

<b>Titre original du film :</b>	
Année de production :	
Pays de production :	
Durée du film (min) :	
<b>Copie envoyée</b>	
Sous-titrée français	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<b>Support de projection</b>	
Fichier numérique (spécifier)	<input type="checkbox"/>
DCP	<input type="checkbox"/>
Blu-ray	<input type="checkbox"/>
DVD	<input type="checkbox"/>
35 mm	<input type="checkbox"/>
Cadre	4/3 <input type="checkbox"/> 16/9 <input type="checkbox"/>
Sous-titré français	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<b>Réalisateur/trice :</b>	
Adresse :	
Tél. :	Mobile :
Fax :	E-Mail :
<b>Structure productrice du film :</b>	
Adresse :	
Tél. :	Mobile :
E-Mail / Site :	

**Bref résumé du film (400 caractères maximum)**

### Attestation

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_, en qualité de \_\_\_\_\_, titulaire des droits de diffusion du film \_\_\_\_\_, certifie avoir pris connaissance du règlement de *Brésil en Mouvements* et l'accepter sans réserves.

Fait à :

Date :

Signature et cachet :